



# BALLONS DES HAUTES-VOSGES

## REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DES BALLONS DES HAUTES-VOSGES



## **Introduction**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap est à l'origine de la réglementation sur l'accessibilité des établissements et des installations recevant du public.

## **Présentation de l'établissement**

### **Raison sociale :**

Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes-Vosges

8 avenue de la Gare – 88540 BUSSANG

**Site web:** [www.ballons-hautes-vosges.com](http://www.ballons-hautes-vosges.com)

**Email:** info.tourisme@ballons-hautes-vosges.com

**Type d'établissement :** Office de Tourisme recevant du public (ERP de type W – établissement recevant du public à caractère administratif).

**Catégorie :** 5<sup>ème</sup> catégorie

**Propriétaire / gestionnaire :** la Mairie de Bussang

**Responsable de l'Office de Tourisme :** Agathe BURGER, directrice

**Responsable accessibilité :** Sonia METZ, responsable accessibilité, référente sitlor, boutique et commercialisation

Les bureaux se trouvent au rez-de-chaussée et sont accessibles de plain-pied au grand public.

L'Office de Tourisme est ouvert au public :

Lundi / mardi / mercredi / vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les dimanches pendant les vacances de Noël / d'hiver et d'été, un seul bureau est ouvert sur le territoire. Horaires sur notre site internet ou notre page google.

Un registre de sécurité est tenu à jour.

### **Activités de l'Office de Tourisme :**

#### **Point d'information touristique :**

- Renseignements sur le territoire et ses environs.
- Conseils hébergement et restauration : aide pour trouver un hébergement de courte durée (hôtel, chambres d'hôtes, camping) ou un endroit pour manger.
- Informations sur les animations locales
- Billetterie : carte de pêche, pièces de théâtre

### **Conditions d'accessibilité :**

#### **Handicap moteur**

- Deux places réservées PMR devant l'Office de Tourisme avec un accès abaissé sur la gauche au niveau du passage pour piétons.
- Pas de places réservées pour l'Office de Tourisme, c'est un parking public.
- Il y a une rampe d'accès pour entrer.

- Porte large pas facile à ouvrir. Pas de sonnette à côté de la porte d'entrée.
- 1 poste d'accueil abaissé
- 1 sanitaire adapté
- Des fauteuils sont mis à disposition des visiteurs.
- Documentation spécifique :
  - Un guide « Les Vosges pour tous » avec tous les hébergements et sites labélisés Tourisme & Handicap
  - Le guide touristique de l'office de tourisme mentionne l'accessibilité PMR communiquée par les prestataires.

### **Modalités de consultation du registre et de mise à jour :**

Ce registre est mis à disposition du public afin d'informer sur les conditions d'accessibilité de l'établissement pour les personnes en situation de handicap.

Il est consultable pendant les horaires d'ouverture au public, au bureau de l'Office de Tourisme de Bussang, 8 rue de la Gare et sur demande auprès d'un conseiller.

Il est téléchargeable sur [www.ballons-hautes-vosges.com](http://www.ballons-hautes-vosges.com).

### **Annexes :**

- Le décret n°2017-431 du 28.03.2017
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public
- Attestations de formation